

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

SYNTHESE DE DOCUMENTS

Critères de notation

1. L'INTRODUCTION doit comporter trois éléments essentiels :

- 1.1. la présentation du thème commun aux documents proposés ;
- 1.2. la présentation des documents et leur caractérisation rapide (leur typologie) ;
- 1.3. la formulation d'une problématique débouchant sur l'annonce d'un plan.

2. LE DEVELOPPEMENT exige :

2.1. le respect des documents (compréhension, objectivité, fidélité) :

- . tous les documents doivent être exploités, ce qui n'implique pas un traitement égal pour tous ;
- . tout contresens ou omission grave doit être sanctionné ;
- . la simple paraphrase et/ou le montage de citations seront également sanctionnés ;
- . les commentaires et appréciations personnels sont exclus ;

2.2. une construction :

- . la synthèse dans son ensemble et dans chacune de ses parties doit être construite sur une progression d'idées ;
- . cela exclut le simple catalogue d'idées ;
- . on sera sensible à la pertinence du plan adopté et à la mise en évidence des articulations logiques ;

2.3. la confrontation des documents :

- . elle implique la circulation d'un document à l'autre à chaque étape de la progression ;
- . elle exclut la juxtaposition de résumés ou analyses limités chacun à un seul document ;

2.4. un effort de concision sans lequel il ne saurait y avoir de synthèse.(5 pages maximum)

3. LA CONCLUSION :

«Elaborer une conclusion personnelle, comme l'exige la réglementation officielle de l'épreuve ne dispense pas d'établir, au préalable un bilan de la synthèse. On attend donc des candidats dans la conclusion :

- 3.1. d'une part un bilan objectif en quelques lignes ;
- 3.2. d'autre part l'expression en une quinzaine de lignes d'une opinion personnelle.

